

Salaires

2,4% au 1er janvier 2008

10 janvier 2008

Résultats des négociations salariales à 22h30

Augmentation générale au 1^{er} janvier 2008 :

- ◆ 2,4% avec un mini de 40€ (jusqu'à 3,04% pour les salaires les plus bas)
- Tous les salariés ayant un salaire de base en-dessous de 1666€ percevront plus de 2,4% d'augmentation, ceci concernera 27 000 salariés du groupe !!!**

Augmentation individuelle + Promotions :

- ◆ **Opérateur Polyvalent d'UEP :** 0,75% avec un mini de 20€
 - ◆ **Ouvriers Professionnels :** 0,90% avec un mini de 22€
 - ◆ **Etam :** Coef. Inférieur à 270pts 1,10% avec un mini de 35€
Coef. Sup ou égal à 270pts 1,25% avec un mini de 35€
- ⇒ **Promo de 26€ mini pour les Pro**

Salaire d'embauche à 170 pts :

- ◆ 1 428€ au 1^{er} janvier pour 35h (TTE)
- ◆ Les titulaires d'un CAP ou BEP, employés dans leur spécificité, seront engagés au coefficient 190pts avec un salaire mini de 1 480€
- ◆ Les titulaires d'un Bac+2 percevront un salaire minimum de 1 750€ (255 pts)
- ◆ Une personne nommée RU à 255 pts percevra un salaire minimum de 1 880€

Salaire minimum annuel garanti PCA :

Evolution de 19 000€ à 19 750€ pour un salarié à temps plein présente toute l'année. Les salariés dont le niveau de rémunération sera inférieur à 19 750€ en 2008 percevront la différence en début d'année 2009.

Primes au 1er janvier 2008 :

- ◆ Prime de poste, de conditions de travail, d'objectif +1,5%
- ◆ Prime d'inconvénient d'horaire +1,5%
- ◆ Prime de chef de bus +1,5%
- ◆ Indemnité de transport +2,4%
- ◆ Prime de rentrée (août 2008) 175€
- ◆ Prime de maîtrise 75€
- ◆ Prime d'astreinte 16€
- ◆ Forfait appel/rappel 40€

Nouveautés :

- Tout salarié aura le choix, soit de se faire mensualiser la prime de rentrée (14,6€ / mois), soit de rester dans le système actuel et de la percevoir en totalité sur le salaire d'août.
- A compter du 1^{er} janvier, la **Prime de Présence Semestrielle (PPS)** sera intégrée dans le salaire de base sous deux formes, selon la situation individuelle sur les trois dernières années :
 - Aucune absence : intégration de 8,10€ / mois
 - Des absences : intégration de 6,10€ / mois
- Intégration d'une part des **Primes de Conditions d'Horaires (PCH)** correspondant à 20 mn de temps payé par jour.

Médailles :

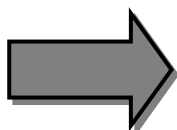
- ◆ Prime de médaille : 7,5€ par année de présence chez PSA

	Nombre d'années	Gratification part fixe	Part variable	Montant maximum
Argent	20 ans	140€	150€	290€
Vermeil	30 ans	160€	225€	385€
Or	35 ans	187,5€	262,5€	450€
Grand or	40 ans	260€	300€	560€

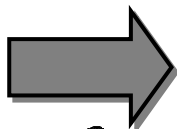
Plus de 10 600 promotions en 2008 pour les OP UEP et les Pro !!!

Grace aux accords sur l'évolution de carrières des ouvriers, signés par **FORCE OUVRIERE** 10 600 promotions seront distribuées sur le Groupe PSA France :

- 4 030 ouvriers polyvalents d'UEP soit 17,5% (*contre 16,2% en 2007*)
- 6 580 ouvriers professionnels seront promus dont 6 135 changements de coefficients et 445 nominations Etam. Soit plus de 30% des effectifs pros (*contre 13% en 2007*) dont :
 - 20% évolue d'un coef.
 - 6% de 2 coef.
 - 1,6% de 3 coef.
 - 0,7% de 4 coef. et plus
 - 2% de nominations professionnel vers Etam



En 2008, c'est près d'un moniteur sur 2 qui sera promu !



Près d'un OP d'UEP sur 2 aura bénéficié d'au moins une promotion sur la période 2006 – 2008 !!!



Toutes les mesures présentes sur ce tract trouveront leur application sur la fiche de paie de février avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008 !!!

C'est bien grâce à l'engagement de syndicats RESPONSABLES que ces 10 600 salariés verront un plus sur leur fiche de paie !!!

**Un combat
au quotidien
pour
FORCE OUVRIERE !!!**